

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CDG 74

Séance du 28 janvier 2026

OBJET : FINANCES : Budget primitif 2026

Date de la convocation : 6 janvier 2026

Président de séance : Antoine de MENTHON

Secrétaire de séance : Anne BLANC

Nombre de membres titulaires en exercice : 30

MEMBRES TITULAIRES, REPRESENTANTS DES COMMUNES : 7

1. M. Antoine de MENTHON, Maire de Menthon-Saint-Bernard, Président du CDG
2. Mme Anne BLANC, Conseillère municipale de Beaumont, Vice-présidente du CDG
3. M. Christophe BOCHATON, Maire-adjoint d'Evian-les-Bains, Vice-président du CDG
4. Mme Véronique BOUCLIER, Conseillère municipale déléguée de Bonneville, Vice-présidente du CDG
5. Mme Franca VIVIAND, Maire-adjointe de Cornier
6. M. Gérard RENUCCI, Maire-adjoint de Frangy
7. Mme Mireille MARTEL, Maire-adjointe les Gets

MEMBRE TITULAIRE, REPRESENTANT DU COLLEGE DES INTERCOMMUNALITES : 2

1. Mme Claudine FAUDOT, Conseillère communautaire Thonon Agglomération, Vice-Présidente du CDG
2. M. Gérard FOURNIER-BIDOZ, Président de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes

MEMBRE SUPPLEANT, REPRESENTANT DU COLLEGE SPECIFIQUE : 1

1. M. Etienne ANDREYS, Maire-adjoint d'Annecy, représentant de M. François ASTORG

MEMBRES EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : 7

1. M. Didier EVERAERE, Maire-Adjoint de Charvonnex, ayant donné pouvoir à Mme Véronique BOUCLIER,
2. M. Jacques DALEX, Maire de Faverges-Seythenex, ayant donné pouvoir à M. Christophe BOCHATON,
3. M. Jean-Marc BOUCHET, Maire de Villy-le-Bouveret, ayant donné pouvoir à M. Antoine de MENTHON
4. M. Jacques GRANDCHAMP, Conseiller communautaire CCPEVA, ayant donné pouvoir à M. FOURNIER-BIDOZ
5. M. Raymond PELLICIER, Maire-adjoint de Poisy, ayant donné pouvoir à Mme Mireille MARTEL
6. Mme Chantal VANNSON, Maire de Marnaz, ayant donné pouvoir à Mme Franca VIVIAND
7. M. Henri CARELLI, Maire de Lovagny, ayant donné pouvoir à Mme Anne BLANC

MEMBRES TITULAIRES ABSENTS : 13

1. M. Serge BEL, Maire de Messery
2. M. Christophe FOURNIER, Maire de Glières-Val-de-Borne
3. Mme Charlotte DEMARCHI, Maire-adjointe de Chamonix-Mont-Blanc
4. Mme Marie-Luce PERDRIX, Maire de Gruffy
5. M. Emmanuel DESAIRE, Maire-adjoint de Groisy
6. M. Jean-Philippe MAS, Conseiller départemental du canton de Cluses
7. Mme Maryline BOUCHÉ, Maire-adjointe d'Annemasse
8. Mme Marie-Pierre BERTHIER, Maire-adjointe de Nernier
9. M. Pierre BIBOLLET, Maire de Thônes
10. M. Didier THEVENET, Maire de la Clusaz
11. M. Dominique PUTHOD, Conseiller départemental du canton d'Annecy 2
12. M. Roland LOMBARD, Conseil d'Administration du SDIS 74
13. Mme Valérie GONZO-MASSOL, Vice-Présidente du SDIS 74

PERSONNES INVITEES :

- Mme Valérie BOUVIER, Directrice du Centre de Gestion 74
- M. Nicolas LANFROY, Directeur Adjoint du Centre de Gestion 74
- Mme Amélie GUILLOU, Directrice Financière du Centre de Gestion 74
- Mme Gaëlle LE DOUJET-DESPERTS, Payeur Départemental, excusée

QUORUM : 30/2 = 15

Présents : 10

Représentés : 7

Votants : 17

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion, notamment son article 27,

Vu la délibération n°2025-06-32 en date du 27 novembre 2025, prenant acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire.

Monsieur Antoine de MENTHON, Président du CDG74, présente aux membres du Conseil d'Administration les orientations budgétaires pour 2026 et les commentaires relatifs aux différents chapitres budgétaires du projet de budget primitif 2026.

Monsieur le Président rappelle que les services du Centre de gestion ont investi les locaux du Pré Billy en janvier 2025 et que le budget 2025 a vu la fin des aménagements du nouveau siège du CDG74.

Sur l'année 2026, pour le nouveau bâtiment, seules quelques dépenses à la marge seront inscrites au budget telles que 14 bornes de recharge électrique pour les parkings souterrains. Il précise ensuite concernant le budget 2026, que ce dernier se veut prudent et vertueux du fait d'une année particulière avec les élections municipales et celles des représentants du personnel. La situation budgétaire des collectivités du département subissant une pression étatique sans précédent est également primordiale à prendre en compte pour le budget 2026 du CDG.

Sur la section d'investissement, d'autres dépenses sont à préciser comme les crédits affectés au renouvellement de la flotte automobile (véhicules d'occasion) et à l'informatique avec l'acquisition de postes portables, le renouvellement de la flotte de téléphones mobiles mais aussi le changement de messagerie pour tout l'établissement. C'est la somme de 90 200 € qui sera affectée à l'amélioration du système informatique du CDG74. Une deuxième bande dessinée de valorisation des métiers de la fonction publique territoriale verra également le jour pour la somme de 15 000 €.

Le financement de ces dépenses est assuré par un report de crédits de la section d'investissement non consommés en 2025 (769.304,01 €) ; le virement, non réalisé en 2025, d'une partie de l'excédent de la section de fonctionnement (1.938.069,78 €) et la réception du FCTVA de 2024 pour 423.000,00 €. La section d'investissement sera ainsi votée en suréquilibre.

En section de fonctionnement, les charges à caractère général sont en augmentation de manière significative par rapport à 2025 compte tenu des dépenses liées notamment à la télémédecine et à la maintenance informatique. On assiste ainsi à un transfert de charges des chapitres 012 et 65 vers le chapitre 011. Parmi les dépenses importantes pour 2026, on peut noter 450 000 € pour la télémédecine, 60 000 € pour contribuer au budget régional, environ 30 000 € pour les élections du conseil d'administration et des représentants du personnel (solution de vote électronique, expertise indépendante et frais d'affranchissement). Concernant les charges de copropriété c'est plus de 100 000 € qu'il convient de budgétiser (charges courantes, parkings, espaces verts...).

Par ailleurs, environ 62 000 € seront prévus pour les formations des équipes du CDG et 450 000 € seront affectés aux décharges syndicales.

Pour le reste des dépenses du chapitre 011 (eau, électricité, entretien bâtiment et véhicules, frais d'autoroute et carburant) celles-ci seront reconduites de manière classique bénéficiant d'une baisse des prix sur les consommables et d'un bâtiment performant, sujets largement évoqués lors de la présentation du rapport sur le développement durable lors de la présentation du DOB.

Les charges de personnel progressent de 7.22% par rapport au réalisé prévisionnel de 2025. Il y aura en effet la création de 2 postes permanents sur 2026 au niveau du pôle emploi suite à des besoins en renfort pour le service conseil en organisation et la mise en place de la démarche Qualiopi. Des crédits seront mobilisés pour un poste d'apprenti à la communication et le remplacement d'un congé maternité à la direction du PST. De manière classique, les augmentations d'échelons et de grades ont été prises en compte. Le prévisionnel sur les AGDI sera équivalent au budget 2025, soit 1,1 million d'euros. Enfin, 4 postes de FMPE à la charge du CDG sont budgétés.

Les charges de gestion courante sont en baisse par rapport au budgétisé 2025. Cette baisse correspond au transfert de charges vers le chapitre 011 des dépenses en lien avec l'informatique. A noter cependant sur ce chapitre, une somme de 5 000 € pour améliorer l'outil d'IA utilisé par le service carrières et des sommes pour la certification Qualiopi ainsi que le label « RH Employeur territorial engagé ». Une somme sera également mobilisée pour l'acquisition du logiciel MARCO pour le service de la commande publique.

Les charges financières sont d'environ 55 000 € et concernent le prêt principal pour le siège administratif du CDG.

Les opérations d'ordre sont au même niveau qu'en 2025 ; il conviendra éventuellement lors du budget supplémentaire de préciser cette somme avec les amortissements des aménagements et du mobilier acquis pour l'opération.

Les prévisions de recettes des produits des activités augmentent par rapport au budget 2025 avec notamment une évolution de recette liée à la cotisation additionnelle pour laquelle une augmentation de taux a été votée en 2025. Les recettes des activités facultatives sont maintenues à un bon niveau, similaire à 2025. Les recettes de fonctionnement sont cependant en baisse par rapport au réalisé prévisionnel de 2025 du fait des cessions effectuées sur 2025.

Le projet de budget 2026 se compose des chapitres suivants :

Section de fonctionnement :

Dépenses – Chapitres

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
011	Charges à caractère général	1 903 793,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	6 100 000,00
014	Atténuations de produits	0,00
65	Autres charges de gestion courante	165 825,00
66	Charges financières	54 924,22
67	Charges exceptionnelles	3 000,00
68	Dotations aux provisions semi-budgétaires	0,00
023	Virement à la section d'investissement	1 938 069,78
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	565 431,00
Total dépenses de fonctionnement		10 731 043,00

Recettes – Chapitres

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
70	Produits des services du domaine et ventes divers	8 182 568,00
74	Dotations et Participations	67 500,00
75	Autres produits de gestion courante	3 000,00
77	Produits exceptionnels	3 000,00
013	Atténuations de charges	42 500,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	32 475,00
002	Excédent de fonctionnement reporté	2 400 000,00
Total recettes de fonctionnement		10 731 043,00

Section d'investissement :

Dépenses – Chapitres

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
16	Emprunts et dettes assimilées	143 840,00
20	Immobilisations incorporelles	65 000,00
21	Immobilisations corporelles	159 200,00
23	Immobilisations en cours	1 156 374,78
27	Autres immobilisations financières	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	32 475,00
Total dépenses d'investissement		1 556 889,78

Recettes – Chapitres

RECETTES D'INVESTISSEMENT		
10	Dotations fonds divers et réserves	423 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	1 938 069,78
024	Produits des cessions d'immobilisation	8 000,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	565 431,00
001	Excédent d'investissement reporté	769 304,01
Total recettes d'investissement		3 703 804,79

Le Conseil d'Administration,

Oui l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE le budget primitif présenté par Monsieur le Président pour l'exercice 2026,

QUORUM : 30/2 = **15**

Présents : 10

Représentés : 7

Votants : 17

AUTORISE Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer au nom et pour le compte du CDG74, toutes pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Annecy,
Le 28 janvier 2026

Le secrétaire de séance,

A. Blanc

Anne BLANC

Le Président du Centre de Gestion de la FPT,

 Antoine de MENTHON



Antoine de MENTHON

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, d'un recours administratif auprès de Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Haute-Savoie, 44 rue du Goléron, 74370 ANNECY, ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble 38000.

Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application numérique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr pour le recours contentieux.

Acte rendu exécutoire compte tenu de :

- La transmission au représentant de l'Etat le : 03/02/2026
- La publication par voie électronique le : 06/02/2026